

**Sous toutes réserves  
& Sans préjudice**

Me Anne-Marie Beaudoin  
Secrétaire générale  
Autorité des marchés financiers  
800, Square Victoria, 22<sup>e</sup> Étage  
C.P. 246, Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Sujet : Consultation en cours

Bonjour Maître,

J'œuvre dans le domaine des services financiers depuis plus de 20 ans. Au début, comme conseiller en sécurité financière puis, en y ajoutant la discipline de l'épargne collective et, depuis une quinzaine d'années, la planification financière. J'ai également à mon crédit un diplôme universitaire de premier cycle suivi en cours du soir pendant un peu plus de six ans.

Depuis mes débuts, j'ai observé les changements dans l'industrie des services financiers qui ont eu cours et voici quelques observations qui m'interpellent :

Au Québec l'affaire Norbourg a réveillé les « autorités réglementaires » et j'oserais même inclure, les médias qui, depuis, s'en prennent joyeusement à tous les intervenants du domaine des services financiers, que ce soit les représentants, les distributeurs ou même les fabricants. Maintenant, tous ont peur de lever quelques objections aux décisions de fonctionnaires ou bureaucrates. Peu importe l'insignifiance et/ou l'absence de sens commun des règlements et/ou décisions qui nous touchent, c'est le silence! C'est comme si gérer une partie du patrimoine et l'argent des gens nous rendait automatiquement coupables ou, au minimum, suspects. Je ne veux pas dire que toutes les décisions prises par les autorités sont nulles mais, il n'en demeure pas moins, qu'elles reflètent souvent un manque de connaissance de ce qui se passe au quotidien dans notre travail.

Je vous rappelle que l'AMF est, par son laxisme, grandement responsable de l'affaire Norbourg. De plus, ce sont nos cotisations qui ont servi à indemniser les épargnants. C'est vrai que nous aidons nos clients à se prendre en main et à faire croître leur patrimoine mais ça ne fait pas de nous des bandits pour autant. Parlant d'argent... quoi penser de tous ces ingénieurs et/ou firmes d'ingénieurs qui se sont servis des TAXES des contribuables pour les voler? Étrangement, je n'entends rien de la part de l'ordre des ingénieurs, de l'AMF ou même, des gouvernements à ce sujet.

Ma seconde constatation concerne l'énorme différence entre les modes de distribution des produits d'épargne. D'une part, les institutions de type « bancaire » et d'autre part les représentants rattachés à des bannières tels; Investors, Assante, SFL, Peak et

autres. Les produits distribués sont à peu près identiques ainsi que les frais de gestions.

Par ailleurs, l'approche client, le service et la rémunération sont très différents.

Au niveau bancaire, le pouvoir d'attraction et la crédibilité de ces institutions sont indéniables et très différents. C'est la loi des grands nombres, on répond aux demandes des clients et on essaie d'offrir le maximum de produits et/ou services. Ensuite, c'est au suivant!

À titre de «conseiller» rattaché à un réseau **autre que bancaire**, ma crédibilité et mes succès dépendent directement de mon travail, de mon service, des suivis et de rencontres fréquentes avec mes clients. C'est comme cela que ma crédibilité s'est bâtie. Ce n'est donc pas une question de volume mais bien une relation personnalisée et un engagement avec chacun de mes clients lesquels débutent dès la remise de ma politique de placements.

Il est vrai que ma rémunération est différente de celle d'un employé de banque. Le risque «d'affaires» est, par ailleurs, beaucoup plus élevé, et ce tant au niveau de la compétition qu'au niveau des exigences demandées par mes clients. La rémunération que je touche est partagée avec mon adjointe et certains frais indirects dont la rémunération d'employés du réseau avec lequel je suis partenaire.

Vous comprendrez donc que la distribution de produits financiers par des réseaux autres que bancaires emploie énormément de personnes et que les «frais» dont certains parlent, servent, entre autre, à faire vivre, non pas les cadres supérieurs de grosses institutions mais, des milliers de travailleurs.

Il serait grand temps que nous soyons considérés comme des professionnels dont le but le plus important est d'aider nos clients. Pour ce qui est du nombre infime de conseillers qui sont coupables d'infractions résultant de l'absence de valeurs, de leur manque de connaissances et/ou de leur incompétence, je crois que le *ratio* est probablement identique dans toutes les professions.

Je suis heureux que le gouvernement vous ait confié d'autres mandats qui ne nous touchent pas. Vous allez probablement trouver plus de viande pour satisfaire votre appétit!

En terminant, je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette lettre et j'espère que vous comprendrez mon désir, pour la première fois dans ma vie, de rester anonyme.

Veillez agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

B.Sc.,Pl.fin, Conseiller en sécurité financière  
Représentant en épargne collective